



Definition de rez-de-chaussée

Par AANVDS

Bonjour,

Je vais acheter un appartement situé en zone montagneuse. L'immeuble est accolé à la pente. Mon appartement est un niveau au dessus de L'entrée de l'immeuble mais avec la pente, un côté de mon appartement est proche du niveau de la chaussée bien que surélevé (alors que l'autre côté est clairement à un étage du sol). Du coup je me demande ce qu'est la définition de "rez-de-chaussée" pour un appartement du point de vue des assurances?

Est-ce que je dois déclarer habiter au niveau 1 ou bien au rez-de-chaussée?

Merci par avance pour votre aide.

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour

C'est écrit sur votre acte de vente, lequel reprend le descriptif du règlement de copropriété.